

Réunion du Conseil d'administration du jeudi 18 juin 2020 Adopté par le Conseil d'administration du 8 octobre 2020

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS

ET ADMINISTRATRICES PRESENTS

ET ADMINISTRATRICES REPRESENTES

Membres de droit :

Monsieur Patrick GERARD

Monsieur Olivier DUHAMEL

Monsieur Jean-Christophe CAMART (procuration à Monsieur MONDOU)

Monsieur Patrick GERARD (procuration à Monsieur CHARPENTIER)

Monsieur Thierry LE GOFF (procuration à Monsieur VANDENDRIESSCHE)

Personnalités extérieures :

Monsieur Eric CHARPENTIER

Monsieur Patrick KANNER (absent)

Madame Marie DEUGNIER Madame Marie LAVANDIER Monsieur Alexandre LALLET

Professeurs des universités :

Monsieur Philippe DARRIULAT

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

Monsieur Patrick MARDELLAT Monsieur Aurélien BAUDU Monsieur Aymeric POTTEAU (procuration à Monsieur

VANDENDRIESSCHE)

Autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN
Madame Laurence ELERT
Madame Cécile LECONTE
Monsieur Julien BOYADJIAN
Monsieur Cédric PASSARD

Personnels BIATSS:

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Monsieur Niel FERRANDIS Monsieur Gabriel BLUET (procuration à Madame SCHEWE)

Monsieur Niel FERRANDIS
Monsieur Gildas FICHET
Madame Margot THETIOT
Madame Mary PLANCQ
Madame Romane LACROIX
Monsieur Flobert BESSON
Madame Léa SCHEWE
Monsieur Hugo NECHELIS

A titre consultatif et invitées/invités permanents :

Madame Valérie CABUIL Monsieur Pierre MATHIOT Madame Chantal FIGUEREDO Madame Cécile CHALMIN La séance est ouverte à 16h sous la présidence de Monsieur Eric Charpentier. Le président annonce que le quorum est atteint.

I. Approbation du procès-verbal des CA du 10 mars 2020 et du 9 avril 2020

Aucune remarque n'a été remontée à Chantal Figueredo et aucune remarque n'est formulée en séance.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Le procès-verbal du Conseil d'administration du 9 avril 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Charpentier invite le directeur à présenter un point général de situation concernant l'impact de la pandémie.

Monsieur Mathiot rappelle que l'école a rouvert ses portes, mais précise que seule une partie très minoritaire des personnels est présente dans les locaux. La bibliothèque est l'une des rares bibliothèques universitaires françaises à avoir rouvert ses portes. Des webinaires seront organisés pour les nouveaux élèves entrants au cours du mois de juillet.

Les jurys de 1^{ère} et 2^{ème} années ont eu lieu. En revanche, les jurys de 4^{ème} année ont été décalés et les soutenances des mémoires des étudiantes et des étudiants concernés se déroulent à distance. Globalement, au regard du contexte, il considère que l'établissement a pu continuer à fonctionner sans problème d'organisation majeur.

II. Etudes et scolarité

- Conditions d'organisation de la rentrée et fonctionnement du semestre 1 Aspect pédagogique et sanitaire
- Adaptation du calendrier de rentrée

Monsieur Mathiot précise que les conditions d'organisation de la rentrée 2020 ne sont pas encore définitivement figées, dans la mesure où le paysage normatif évolue sans cesse.

Au niveau sanitaire, des groupes de travail sont mis en place pour assurer le retour des personnels et assurer la rentrée dans le respect des consignes sanitaires (des distributeurs de gel hydro alcoolique sont installés à chaque étage, achat de masques...). Il reste encore à préciser s'il sera nécessaire d'adopter des sens de circulation dans l'école ou d'imposer le port du masque dans les locaux.

Au niveau pédagogique, il a été décidé de maintenir les dates de la pré-rentrée et de la rentrée, afin de faciliter la recherche de logements des étudiantes et des étudiants. En revanche, le Conseil d'administration est appelé ce jour à modifier le règlement des études concernant la troisième année.

Par ailleurs, dans la mesure où de nombreux spécialistes anticipent une reprise de la pandémie au cours des mois d'octobre ou de novembre, il convient d'anticiper un mode de fonctionnement dégradé

dans les semaines suivant la rentrée, sans pour autant tabler sur une seconde phase de confinement général de la population.

Concernant la vie associative hors école, il sera conseillé d'éviter au maximum l'organisation d'évènements festifs extrêmement propices à la circulation du virus. Enfin, il n'est pas prévu de mener des campagnes systématiques de test du Covid-19 ou de vérifier systématiquement la température des personnes entrant dans les locaux.

Madame Bazin confirme que la réflexion se poursuit concernant le dispositif à déployer à la rentrée. Il est envisagé de démarrer l'année le plus normalement possible, tout en concevant une structure d'enseignement permettant de basculer rapidement en mode dégradé. Ainsi, la durée des enseignements en amphithéâtres sera sans doute systématiquement limitée à 2 heures afin de basculer facilement en distanciel. Par ailleurs, les emplois du temps seront construits en évitant que les étudiantes et étudiants disposent de plages libres entre deux cours. Enfin, il sera demandé au Conseil d'administration de donner mandat au directeur pour modifier dans l'urgence le calendrier si le contexte sanitaire l'impose, après une simple information des administrateurs et des administratrices.

Madame Elert souhaite connaître les mesures qui seront imposées en cas de détection d'un cas de Covid-19 au sein des personnes présentes dans les locaux de Sciences Po Lille.

Monsieur Mathiot précise que l'ARS impose de déclarer les cas de Covid-19. Elle pourrait également demander à l'école de fermer ses portes et imposer une quatorzaine à toutes les personnes ayant fréquenté les locaux.

Monsieur Charpentier préconise d'élaborer dès à présent une procédure afin de détailler la marche à suivre en cas de détection d'un cas de Covid-19.

Monsieur Charpentier propose maintenant de consulter le Conseil d'administration afin de donner mandat au directeur pour modifier dans l'urgence le calendrier si le contexte sanitaire l'impose, après une simple information des administrateurs et aux administratrices.

Madame Thetiot s'étonne de l'ajout en séance d'un point à l'ordre du jour impliquant un vote du Conseil d'administration.

Monsieur Mathiot estime que cette demande ne correspond pas à l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il précise par ailleurs que le dispositif réglementaire relatif à l'urgence sanitaire permet au directeur d'adapter le calendrier sans obtenir l'avis du Conseil d'administration.

Monsieur Charpentier propose néanmoins de mettre au vote cette proposition.

sanitaire l'impose, après une simple information du Conseil d'administration.

Votants : 28 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 3 *Le Conseil d'administration autorise par dérogation le directeur à modifier le calendrier si le contexte*

• Règlement des études 2020/2021 ; 1er semestre de la troisième année

Monsieur Mardellat rappelle que la crise sanitaire va fortement perturber les mobilités internationales

de troisième année. A ce jour, 55 étudiantes et étudiants ne peuvent suivre cette année leur cursus dans le pays de leur vœu, alors même que les universités partenaires d'Amérique Latine n'ont pas encore communiqué leurs directives. En revanche, les mobilités ERASMUS sont maintenues, à une

exception près. Enfin, quelques universités ayant dans un premier temps annulé l'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers sont revenues sur leur décision.

Dans ce contexte, il est proposé de modifier le règlement des études 2020/2021 afin de faire évoluer les modalités d'attribution des crédits ECTS relatifs au premier semestre de la troisième année 2020/2021.

Votants : 28 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 3
Le Conseil d'administration autorise la modification du règlement des études 2020/2021 relatif à la troisième année.

Supplément au règlement des études

Madame Bazin liste les principales modifications proposées concernant le règlement des études :

- l'adoption de la notation par lettre en première année du cycle master ;
- l'obtention du diplôme soumise à la validation du niveau C1 dans une langue vivante et du niveau B2 en anglais concernant les étudiantes et les étudiants de la promotion diplômée en 2025;
- la possibilité de démarrer une nouvelle langue vivante B au niveau débutant pour les étudiantes et étudiants entrant en quatrième année ;
- l'ajout de la formule « en cas de force majeure, les modalités de contrôle continu ou de contrôle final peuvent être modifiées », afin de s'adapter au contexte de crise sanitaire, à condition d'en informer les étudiantes et les étudiants dans un délai raisonnable ;
- la suppression d'un paragraphe relatif au grand oral;
- l'attribution d'une note E en cas de plagiat, de fraude et de copies non conformes aux standards de l'enseignement supérieur.

Votants : 28 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 3

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études ainsi modifié.

• Evolution des maquettes d'enseignement

Premier cycle

Madame Bazin indique qu'il est proposé de faire évoluer différentes maquettes d'enseignement du premier cycle.

En premier lieu, la maquette de droit en première année est modifiée avec le retour de l'enseignement du droit constitutionnel durant les deux semestres de la première année. En parallèle, le cours d'introduction au droit sera assuré durant le <u>SAS de pré-rentrée</u>.

Pour sa part, la maquette de science politique de première année évolue avec l'introduction d'un cours relatif à la vie des idées politiques au second semestre, et avec l'évolution du module consacré aux enjeux contemporains au second semestre.

La maquette de science politique de deuxième année enregistre une inversion de l'ordre d'examen ? du cours consacré aux institutions européennes et du cours consacré à la sociologie des comportements politiques.

Enfin, toujours en deuxième année, deux nouveaux enseignements électifs apparaissent, l'un en allemand (Nation, Einheit, Migrationen), l'autre en français (Penser les inégalités).

- Cycle master

Madame Bazin mentionne une réorganisation du premier semestre de la spécialité APGBC, incluant quelques modifications de titres de cours.

Par ailleurs, la maquette du troisième semestre de la Majeure CFI évolue avec l'introduction d'un cours (Théorie de la justice sociale). La maquette du quatrième semestre de la Majeure CFI enregistre pour sa part la création d'un cours consacré à l'histoire des entreprises et d'un cours consacré à la protection de la propriété intellectuelle. Enfin, la maquette du deuxième semestre voit la suppression du cours Mathématique et statistique.

Enfin, la majeure Conflits et développement enregistre quelques ajustements.

Monsieur Charpentier propose d'organiser un vote groupé concernant ces différentes évolutions.

Votants : 28Pour : 28Contre : 0Abstention : 0Le Conseil d'administration approuve l'évolution des différentes maquettes d'enseignement

Point d'avancement de la réforme du cycle master et calendrier de mise en œuvre

Madame Bazin indique que l'objectif consiste à présenter les futures maquettes des masters en octobre 2020, afin de permettre au Conseil d'administration de se prononcer au plus tard au début du mois de décembre 2020. L'essentiel du travail restant à réaliser concerne les crédits ECTS associés aux différents cours.

Maquette de la préparation à l'Agrégation de SES 2020/2021

Monsieur Passard précise pour sa part que la maquette de la préparation à l'Agrégation de SES 2020/2021 évolue à la marge, dans l'attente du nouveau programme.

• Voie spéciale d'admission en première année d'étudiantes et étudiants internationaux

Monsieur Mathiot indique qu'il est proposé d'expérimenter une voie d'admission spéciale en première année destinée aux étudiantes et étudiants internationaux ayant passé leur bac, ou un diplôme équivalent, à l'étranger. L'objectif consiste à diversifier le recrutement. Ces places supplémentaires s'ajouteraient aux places réservées aux actuelles voies d'accès.

Votants : 29 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3Le Conseil d'administration approuve la création d'une voie spéciale d'admission en première année d'étudiantes et d'étudiants internationaux.

Information sur les admissions en 2020 (Première année - Doubles-filières)

Monsieur Mathiot indique que les oraux d'accès en quatrième année seront organisés en distanciel.

Concernant la sélection des futurs étudiantes et étudiants de première année, et en particulier les 180 places proposées par le concours commun à l'entrée directe, 130 étudiantes et étudiants ont définitivement confirmé leur réponse, et 50 étudiantes et étudiants ont confirmé leur réponse dans l'attente d'une éventuelle autre solution, qui dans l'essentiel des cas concerne Science Po Paris. Dans le détail, il s'agit de :

- 75 % d'élèves Bac+1 et 25 % d'élèves Bac +0 ;
- 70 % de filles ;
- un nombre record d'élèves boursiers, dont une quarantaine ayant bénéficié du programme PEI;
- plus de 50 % d'élèves scolarisés en lycée et dans l'enseignement supérieur dans les Hauts-de-France.

Projet d'une voie spéciale d'accès en deuxième année à la rentrée 2021

Monsieur Mathiot indique que le Réseau ScPo souhaite organiser en 2021 une voie d'accès direct en deuxième année. Cette voie d'entrée serait destinée aux étudiantes et étudiants en Bac+1 qui s'étaient préparés à passer le concours d'entrée en 2020. Cette option concernerait cinq à six places par établissement.

Il est proposé de demander ce jour l'accord du Conseil d'administration concernant une telle orientation. Le dispositif serait formellement soumis au Conseil d'administration du mois d'octobre 2020.

Monsieur Besson imagine que créer cette voie spéciale d'accès en deuxième année implique d'obtenir l'accord des conseils d'administration des sept Sciences Po du Réseau.

Monsieur Mathiot précise qu'il a été acté que, si un ou deux établissements refusaient de participer au dispositif, les autres Sciences Po concrétiseraient tout de même cette voie d'accès spécifique.

Monsieur Charpentier observe qu'il est aujourd'hui demandé au Conseil d'administration d'organiser un simple vote d'orientation concernant le projet présenté.

Votants: 28 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 3

Le Conseil d'administration approuve une orientation générale concernant le projet d'une voie spéciale d'accès en deuxième année à la rentrée 2021.

Arrivée nouveaux enseignantes/enseignants et enseignantes-chercheuses/enseignantschercheurs

Monsieur Mathiot indique que huit nouveaux enseignantes/enseignants et enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs vont rejoindre Sciences Po Lille à la rentrée 2020, dont quatre ATER.

- Une professeure d'université en science politique, Madame Sandrine LEVEQUE
- Un professeur d'université en science politique, Monsieur Stéphane BEAUD
- Une maîtresse de conférences en langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes, Madame
 Clémence FOURTON
- Un professeur agrégé de l'enseignement du second degré en anglais (PRAG), Monsieur Guillaume DIDIER.
- Un (e) ATER tps plein en section 02 droit public
- Un (e) ATER tps plein en section 05 économie
- Un (e) ATER ½ temps en section 05 économie
- Un (e) ATER tps plein en section 11 anglais

III. Direction des relations internationales

Conditions d'attribution des bourses versées par la CMI en 2020-2021

Monsieur Mardellat indique que le projet présenté concernant les conditions d'attribution des bourses versées par la CMI en 2020-2021 prend en compte l'impact de la pandémie sur les mobilités internationales.

Votants : 28Pour : 25

Contre : 3

Abstention : 0

Le Conseil d'administration approuve les conditions d'attribution des bourses versées par la CMI en 2020-2021

IV. Fonctionnement institutionnel

Projet d'acquisition d'un bien immobilier et mandat au directeur

Monsieur Mathiot rappelle que l'école cherche à réaliser un investissement immobilier. Ce projet a un triple objectif : disposer de locaux complémentaires, héberger des activités partagées avec les partenaires, enfin investir intelligemment une partie des réserves (4 millions d'euros, dont 750 000 euros provisionnés au titre de l'agrandissement de la bibliothèque).

Les recherches ont permis d'identifier un bien immobilier situé au 138, boulevard de la Liberté, couvrant environ 700 m² de locaux. Ce bien est mis en vente 1,3 million d'euros hors frais d'agence et frais de notaires. Les locaux devront par ailleurs faire l'objet de travaux de rénovation. Le coût total de l'opération est au final estimé à 2 millions d'euros. Les collectivités locales sont sollicitées afin de subventionner le projet.

Il est proposé au Conseil d'administration d'habiliter le directeur à poser une offre ferme sur ce bâtiment, pour une somme maximale à l'achat (tous frais compris) de 1,6 million d'euros.

Monsieur Ferrandis indique que les élues et élus Sud Solidaires voteront contre un projet qui, contrairement à ce qui était envisagé dans un premier temps, vise uniquement à créer un projet vitrine destiné à promouvoir l'image de marque de Sciences Po Lille et à développer ses services payants en matière de formation continue. Il semble également surprenant de proposer un projet visant à « consolider le rôle de Science Po Lille comme plate-forme scientifique », alors même que l'école ne dispose pas de laboratoires de recherche. Monsieur Ferrandis ne voit donc pas l'intérêt d'aménager des locaux qui ne seraient pas utiles aux usagers, alors que les locaux de Sciences Po Lille sont neufs et ne donnent pas le sentiment d'être occupés par un trop grand nombre de personnes. A ses yeux, ce projet semble uniquement destiné à placer les excédents financiers de l'école, afin d'éviter une éventuelle captation par l'Etat. Il pense qu'il serait au contraire nécessaire de revoir le mode de

financement de l'établissement, alors que le coût d'acquisition des locaux présenté équivaut au montant annuel des frais d'inscription.

Monsieur Charpentier souligne pour sa part qu'il est utile d'acquérir des locaux complémentaires, notamment afin d'y héberger des activités partagées avec les partenaires. C'est pourquoi il approuvera le projet présenté.

Monsieur Mardellat veut préciser au nom des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs que l'absence de laboratoire de recherche n'est pas synonyme d'absence d'activité de recherche scientifique au sein de Sciences Po Lille.

Monsieur Boyadjian souligne pour sa part que la délibération porte sur l'acquisition de locaux, et non sur l'utilisation qui en sera faite.

Monsieur Mathiot veut préciser que l'acquisition de locaux complémentaires permettra de dégager de l'espace dans les locaux actuels de Sciences Po Lille, qui sont proches de la saturation, alors même que les équipes enseignantes vont être prochainement renforcées.

Votants: 27 Pour: 24 Contre: 3 Abstention: 0

Le Conseil d'administration donne mandat au directeur pour mener à bien un projet d'acquisition d'un bien immobilier.

Proposition de financement CVEC 2020

Madame Bazin précise que les propositions de financement formulées par la CVEC 2020 concernent :

- un versement de 10 000 euros au SUMPPS;
- le financement de séances complémentaires dans le cadre de Happsy Hours, pour un montant de 591,43 euros ;
- le provisionnement de 30 000 euros afin d'abonder si besoin les fonds de la Commission d'Aide Sociale.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 *Le Conseil d'administration approuve la proposition de financement 2020 de la CVEC.*

V. Bibliothèque

 Information sur l'avancement des travaux du second étage de la bibliothèque - Calendrier prévisionnel

Monsieur Mathiot précise que les travaux d'aménagement du second étage ont été impactés par la crise sanitaire. Il est désormais envisagé d'ouvrir la bibliothèque au début du deuxième semestre de l'année 2020/2021. La cafétéria située dans le hall de la bibliothèque devrait en revanche être opérationnelle dès la rentrée de septembre 2020

VI. Direction de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage

Maquettes apprentissage CFI - MIC 2020/2021

Monsieur Mathiot précise que les maquettes relatives à l'apprentissage soumises à l'approbation du Conseil d'administration n'évoluent pas.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'administration approuve les marques relatives à l'apprentissage CFI et MIC

VII. Questions diverses

 Demande de clarification quant à l'attribution de la note E en examen (élues et élus Sud Solidaires)

Monsieur Mathiot rappelle que la note E s'applique en cas de copie non acceptée. Le règlement des études liste différents cas de figure justifiant cette note. Il reconnaît qu'il serait peut-être nécessaire de modifier la rédaction du paragraphe concerné, afin de ne pas donner le sentiment que la liste des faits mentionnés justifiant une telle notation (fraude, plagiat, insulte, absentéisme) est exhaustive. Il précise que cette note s'applique également aux copies au contenu indigent. Monsieur Charpentier met au vote la modification proposée par Monsieur Mathiot.

Votants: 29 Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Le Conseil d'administration approuve la modification du règlement des études.

Monsieur Charpentier indique qu'il convient également de procéder à un vote concernant la maquette de la préparation à l'Agrégation de SES 2020/2021.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 *Le Conseil d'administration approuve la maquette de la préparation à l'Agrégation de SES 2020/2021.*

Proposition de calendrier des CA jusque fin 2020

Deux Conseils d'administration sont programmés le 8 octobre 2020 à 14 heures et le 10 décembre 2020 à 14 heures.

La séance est levée à 18 heures 05.

Le président Eric Charpentier